

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur LEMAIRE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Danielle TARTAGLIA, Mme Sandra PICART, M. Frédéric CARRÉ, Mme Jessica VASSEUR, M. Jean-Michel SABAN, Mme Cloria JAOLAZA, Bertrand LEBLANC, Mme Frédérique BOUSSIGNAC, M. Alexandre BRETAGNE, M. Fabien CARRÉ, Mme Evelyne CALLEJA, Mme Cécilia CHAIF, Mme Cloria JAOLAZA, M. Jean-Pierre CARRÉ.

Étaient absents excusés : M. Clément POINTEAU

Étaient absents :

Pouvoirs : M. Clément POINTEAU donnant pouvoir à M. Jean-Claude LEMAIRE.

Secrétaire de séance : M. Bertrand LEBLANC.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,
3. Classement voirie intercommunale du chemin dit de Oudun à Nitry partie nord,
4. Reversement de la taxe d'aménagement aux établissements de coopératives intercommunale,
5. Réponse du propriétaire sur la vente du terrain du faubourg,
6. Révision des tarifs de locations de salles, des loyers, des concessions, etc.,
7. Devis travaux complémentaires mur des promenades,
8. Aménagement de la forêt communale,
9. Demande de subventions,
10. Changement fournisseur pour le dossier « Bocage et paysage »,
11. Questions diverses

Date de convocation : le 20 Janvier 2023

Date d'affichage : le 30 Janvier 2023

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, le Maire a accueilli le Président de la Communauté de Communes du Serein, M. Xavier COURTOIS et M. Pierre NOIROT, Vice-Président Infrastructures, leur demande de présenter le projet de zone présenté lors de la Commission du 18 Novembre 2022 (Installation d'une usine de pellets et classement du chemin de Nitry en voirie intercommunale sur 1100 mètres).

Le président rappelle l'historique de la zone. Le 1^{er} projet qui a été pressenti (usine de CSR), et le refus de cette implantation par le conseil de Joux-la-Ville. La nécessité de développer l'emploi justifié par la baisse de la population dans le sud de l'Yonne.

Le débat s'engage. Moultes questions sont posées sur ce projet et la nécessité de classer ce chemin en voirie intercommunale. Il est rappelé que le classement a été décidé au conseil communautaire le 29 Novembre 2022, qu'il convient maintenant que chaque commune délibère sur le sujet.

Le classement sera effectif dès lors que 50% des communes représentant 70% de la population ou 70% des communes représentant 50% de la population seront favorables.

Les conseillers de Joux-la-Ville font remarquer qu'il n'est pas normal que l'un des leurs ne soit pas associé aux projets au fur et à mesure et déplore de la non réponse aux questions posées, ainsi que la non prise en considération des suggestions.

Le Maire fait remarquer que le discours tenu laisse penser que la commune de Joux-la-Ville empêche le développement alors que tout ce qui existe sur cette commune est le résultat de l'action de 3 conseils municipaux successifs.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Il donne aussi lecture de la définition intégrée au règlement du SCOT. Il déplore que soit confondu le développement d'énergies renouvelables et d'énergies recyclables : le premier s'inscrivant dans les processus naturels (vent, énergie solaire, hydraulique, bois), la seconde ayant pour origine des énergies fossiles.

Il fait remarquer que ce site peut ou pourra fournir de l'électricité verte 24h sur 24, 365 jours par an et qu'il serait dommage de le sacrifier à des activités qui ne s'inscrivent pas dans le processus renouvelable.

Il propose au Président d'évoquer ces points en commission de développement économique afin d'élaborer un cahier des charges correspondant à la volonté locale au devenir de cette zone qui offre des avantages qui seront recherchés à l'avenir. Il pense qu'il faut aussi réfléchir au sein de la CLECT. Quelques remarques, par ailleurs, sont émises sur la communication émanant du président, qui porte préjudice à l'image de Joux-la-Ville.

Départ du Président COURTOIS et du Vice-Président NOIROT à 21h30.

Ouverture de séance à 21h40.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Bertrand LEBLANC est nommé secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

3. CLASSEMENT VOIRIE INTERCOMMUNALE DU CHEMIN DIT DE OUDUN A NITRY PARTIE NORD

Le Conseil se prononce sous réserve que la commune soit informée le plus en amont possible des projets de la Communauté de Communes sur les terrains intercommunaux, qu'elle soit associée au processus de réflexion préalable, qu'il ne soit pas fait obstacle aux projets communaux en cours (passages de câbles, travaux d'aménagement et de construction).

Le Maire rappelle les conditions du classement de la voirie intercommunale du chemin dit de Oudun à Nitry partie nord : 50% de communes de la CCS favorables représentant 70% de la population ou 70% des communes de la CCS représentant 50% de la population.

M. Alexandre BRETAGNE sort de la salle.

Pour (5) : M. Bertrand LEBLANC, M. Frédéric CARRÉ, M. Clément POINTEAU, M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Frédérique BOUSIGNAC.

Contre (5) : Mme Danielle TARTAGLIA, M. Fabien CARRÉ, M. Jean-Pierre CARRÉ, Mme Cécilia CHAIF, Mme Jessica VASSEUR.

Abstention (4) : Mme Sandra PICART, Mme Cloria JAOLAZA, M. Jean-Michel-SABAN, Mme Evelyne CALLEJA.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

4. REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal après en avoir eu connaissance de la lettre préfectorale en date du 08 décembre 2022 sur le reversement de la taxe d'aménagement par les communes à l'EPCI, refuse à l'unanimité le transfert de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI pour 2022.

Il refuse également à l'unanimité le transfert de celle-ci pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer les services de l'État.

5. RÉPONSE DU PROPRIÉTAIRE SUR LA VENTE DU TERRAIN DU FAUBOURG

Le Maire explique qu'il a fait suivre la proposition d'achat des terrains cadastrés ZW200, ZW259, ZW260 aux propriétaires tel que défini au conseil du 28 Novembre 2022, soit 5€ le m².

Il a obtenu une réponse écrite pour un montant de 8€ le m². Lors d'une discussion, les propriétaires ont accepté de céder les parcelles représentant globalement 1ha 18a 37ca pour un prix de 7€50 le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la valorisation des terrains appartenant à la commune dans cette zone (5 093 m²) et les opportunités de développement que représente cet achat, accepte cette proposition à l'unanimité des présents. Cet achat représente une dépense de l'ordre de 88 777.50€

6. RÉVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES, DES LOYERS, ETC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide la révision des tarifs suivants :

- Location salle des fêtes

	Habitants de JOUX LA VILLE	Habitants des Communes extérieures
Petite salle des fêtes en semaine	60 €	80 €
Petite salle des fêtes le week-end	90 €	110 €
Grande salle des fêtes en semaine	80 €	100 €
Grande salle des fêtes le week-end	130 €	170 €

- Tarif concession cimetière

	CONCESSION	COLUMBARIUM
15 ans	150 €	150 €
30 ans	350 €	350 €
50 ans	550 €	550 €
Perpétuelle	1.500 €	PAS CONCERNÉ

- Assainissement : 400 €,
- Broyeur à branche : 40 € de l'heure, personnel communal compris, le plein de carburant à charge de l'utilisateur,
- Evacuation branches : 20 €.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Concernant les loyers, le Conseil Municipal, au vu des difficultés du moment, décide de maintenir les loyers à leur montant actuel.

7. DEVIS COMPLÉMENTAIRE TRAVAUX MUR DES PROMENADES

Au démontage du mur des promenades, il a été constaté qu'il y avait davantage de dalles non réutilisables et qu'il était nécessaire d'arracher, de tronçonner et d'évacuer un arbre. Le complément du devis s'élève à 3 731.30€ HT soit 4 477.80€ TTC.

Mme Cloria JAOLAZA étant concernée sort de la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce devis complémentaire et charge le Maire ou un adjoint de clore le dossier.

8. AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Sur proposition de l'office national des forêts, il est nécessaire de prévoir des travaux dans la forêt communale.

Parcelle	Surface	Travaux	Coût
8	1h63	Dépressage de régénération	6 540 € HT
	5h70	Dégagement manuel des régénérations naturelles	
17	2h15	Détourage des peuplement Enlèvement des protections individuelles	1 620 € HT
9	1h33	Dépressage de régénération	1 000 € HT
12	5h20	Dépressage de régénération	3 890 € HT
11	0h36	Détourage des peuplements	210 € HT
TOTAL			13 260 € HT

Le Conseil Municipal accepte les travaux à l'unanimité des présents pour un montant de 13 260 € HT, soit 15 912€ TTC

Il décide également le martelage et la délivrance en affouage de la parcelle 14 et la prorogation de l'exploitation de la parcelle 17 en affouage pour les années 2023-2024.

9. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Une subvention est sollicitée par la maison familiale d'Étang-sur-Arroux pour un élève de Joux-la-Ville en Bac pro, une autre par l'association « Comme une Hirondelle » située à Pourly, des restos du cœur nous ont également fait parvenir un courrier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue un montant de 100€, à la MFR D'Étang-sur-Arroux, 150 € à l'association « Comme une Hirondelle », 150€ aux restaurants du cœur.

Il attribue également une subvention de 2 000€ à l'association « AD ALTA VOCE » pour la semaine musicale de juillet 2022 et des années à venir.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

10. CHANGEMENT FOURNISSEUR POUR LE DOSSIER « BOCAGE ET PAYSAGE »

Mme Sandra PICART a demandé la réactualisation des devis établis en septembre 2021 concernant le dossier de restaurations des paysages bocager. L'augmentation ayant été excessive, elle suggère de retenir l'entreprise NEV à Leuglay (21) qui maintient le prix de départ.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise NEV pour un montant de 23 923.80€ HT soit 28 151.34€ TTC.

11. QUESTIONS DIVERSES

Mme Sandra PICART informe qu'une réunion se tiendra le 1^{er} Février à 19heures pour poursuivre la réflexion de l'aménagement du hangar et de son environnement.

Mme Cécilia CHAIF questionne sur la mise en place d'une benne à verre chemin de la cabane, suggérée par le service déchets de la Communautés de Communes. Elle signale que les voitures s'arrêteront sur la route ce qui peut créer des dangers. M. Jean-Michel SABAN est chargé de suivre cette affaire.

Mme Evelyne CALLEJA et M. Frédéric CARRÉ signalent des problèmes de numérotage de maison qui entraîne des erreurs de trajets et de livraison via le GPS. Problème évoqué chemin de Précý (Petit Val de la Nef) mais aussi à Joux-la-Ville. Route de Sacy, une propriété ayant été divisée, adressée auparavant rue Crété, se trouve située en termes d'entrée rue de Sacy, ce qui pose le problème de numérotage.

Il est suggéré de nommer la première 2A, en attendant le contrôle complet du numérotage qui reprendra la logique du n°2 puis 4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,

Bertrand LEBLANC

Le Maire,
Jean-Claude LEMAIRE

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Frédérique BOUSIGNAC	Alexandre BRETAGNE	Évelyne CALLEJA
Frédéric CARRÉ	Jean-Pierre CARRÉ	Fabien CARRÉ
Cécilia CHAIF	Cloria JAOLAZA	Bertrand LEBLANC
Jean-Claude LEMAIRE	Sandra PICART	Clément POINTEAU Absent excusé Donnant pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE
Jean-Michel SABAN	Danielle TARTAGLIA	Jessica VASSEUR

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 01-2023	CLASSEMENT VOIRIE INTERCOMMUNALE DU CHEMIN DIT DE OUDUN A NITRY PARTIE NORD
Délibération 02-2023	REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS DE COOPÉRATIVES INTERCOMMUNALE
Délibération 03-2023	ACHAT TERRAIN DU FAUBOURG
Délibération 04-2023	RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX
Délibération 05-2023	TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES MUR DES PROMENADES
Délibération 06-2023	AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE
Délibération 07-2023	ATTRIBUTION SUBVENTIONS
Délibération 08-2023	CHANGEMENT FOURNISSEUR DOSSIER « BOCAGE ET PAYSAGE »